

Bar le Duc, le 29/09/2020

## DÉCLARATION LIMINAIRE AU CHSCT DU 29 SEPTEMBRE

Monsieur le président,

Depuis maintenant quelques longs mois, notre pays est confronté à une crise sanitaire sans précédent. La période du confinement a été riche en enseignement.

En plein cœur de la crise sanitaire, le Président de la République affirmait en effet devant des millions de Françaises et de Français que les services publics étaient des « biens précieux » et qu' il était temps d'amorcer pour le secteur hospitalier un plan massif d'investissement et de revalorisation des carrières. Le gouvernement a remercié les fonctionnaires pour leur implication durant cette pandémie sanitaire. En définitive, nous pouvons constater qu'aucun investissement massif dans les services publics n'est prévu avec le « plan de relance », que les salaires des personnels hospitaliers n'ont été que très faiblement revalorisés.

A la DGFIP, la reconnaissance s'est manifestée par une piètre prime attribuée de manière discrétionnaire. Aucun mot sur le point d'indice gelé depuis 2010, sur le fait que les agents publics aient perdu 25 % de leur pouvoir d'achat en 20 ans. Le plan de relance ignore les services publics, à l'exception de la seule mention « les agents publics sont les agents de la relance ». Une ordonnance les gratifiera par contre d'un prélèvement sur leurs congés en guise de remerciement.

Puis la rentrée est arrivée, elle fut chaotique pour les agents. Nous déplorons la communication tardive et nébuleuse du Secrétariat Général sur la mise en place des mesures concernant le port de masque obligatoire dans les locaux professionnels.

Il aura fallu près de quinze jours et les premières fermetures, prévisibles, de classes et d'établissements scolaires, pour que le ministère de la Fonction publique daigne se plier aux demandes légitimes des syndicats. Les agents contraints de garder leurs enfants doivent donc être placés en ASA et non prendre des jours de congés. Par ailleurs, nous réaffirmons que le télétravail est incompatible avec la garde d'enfants. Vous le reconnaissez vous même en refusant d'accorder en télétravail la journée du mercredi aux agents qui en font la demande.

Nous demandons l'application de la faculté de bénéficier de trois jours de télétravail à ceux qui en font la demande, comme le prévoit la note.

Concernant les personnes proches des personnes vulnérables, aucun dispositif n'est prévu à ce jour. Ces personnes doivent pouvoir bénéficier de facilités d'accès en télétravail, ou bénéficier d'ASA si ce dernier n'est pas possible.

Nous demandons à ce qu'un protocole clair concernant le traitement des cas positifs, des cas contacts et des cas contacts de contacts soit établi et validé rapidement en CHS-CT afin d'être connu et compris par tous les agents du département dans les meilleurs délais.

Pour terminer, nous avons constaté que si l'application des nouvelles règles concernant le port du masque et la sécurité des travailleurs n'allait pas de soi, il n'en est pas de même pour la reprise des grands chantiers (NRP, démétropolisation, suivi du Contrat d'Objectif et de moyen, application de la loi de transformation de la fonction publique dynamitant notre statut).

On voit où sont les priorités.

Les réformes menées à marche forcée détruisent un peu plus l'organisation des services et ne permettent plus aux usagers qui en ont le plus besoin, d'accéder aux services publics.

Les suppressions d'emplois subies année après année conduisent à la mise à mal des missions, un fonctionnement des services à flux tendu, la dégradation constante des conditions de travail des agents.

Les agents publics doivent pouvoir exercer pleinement les missions de service public qui leur incombent, avec le bon niveau de moyens humains et matériels.

Pour Solidaires Finances Publiques, les services publics ne sont pas un coût pour la société, mais une richesse qui contribue à la cohésion et au bon fonctionnement de la collectivité de manière solidaire, égalitaire et démocratique.